



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006-2007

**Ministère des Services sociaux et
communautaires**

ISSN 1718-6285

This document is available in English

Partie I : Plan axé sur les résultats, 2006-2007

Ministère des Services sociaux et communautaires

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006-2007

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère va continuer de bâtir des collectivités prospères et adaptées soutenues par les contributions économiques et civiques de tous les Ontariens et Ontariennes. La mission du ministère est de renforcer la résilience et de supprimer les obstacles qui entravent les possibilités et la participation à la vie de la collectivité. Pour ce faire, le ministère a recours à l'élaboration de politiques et au soutien des programmes pour un large éventail de services destinés à aider les citoyennes et citoyens les plus vulnérables de l'Ontario.

Parmi les principales sphères de responsabilité du ministère, citons :

- soutien du revenu et soutien de l'emploi;
- services sociaux et communautaires;
- services aux adultes ayant une déficience intellectuelle;
- accessibilité pour les Ontariennes et Ontariens handicapés.

Les programmes financés par le ministère viennent principalement en aide aux personnes dans le besoin, aux femmes et aux enfants qui fuient la violence familiale, aux personnes sans-abri ou à risque de le devenir, aux adultes ayant une déficience intellectuelle, et aux familles qui bénéficient d'une ordonnance alimentaire rendue par un tribunal.

Le ministère travaille avec les personnes handicapées et avec des organismes des secteurs public et privé pour créer une société accessible grâce à l'élaboration et à la mise en oeuvre de normes d'accessibilité.

Le ministère est également responsable du cadre régissant la divulgation des renseignements sur les adoptions.

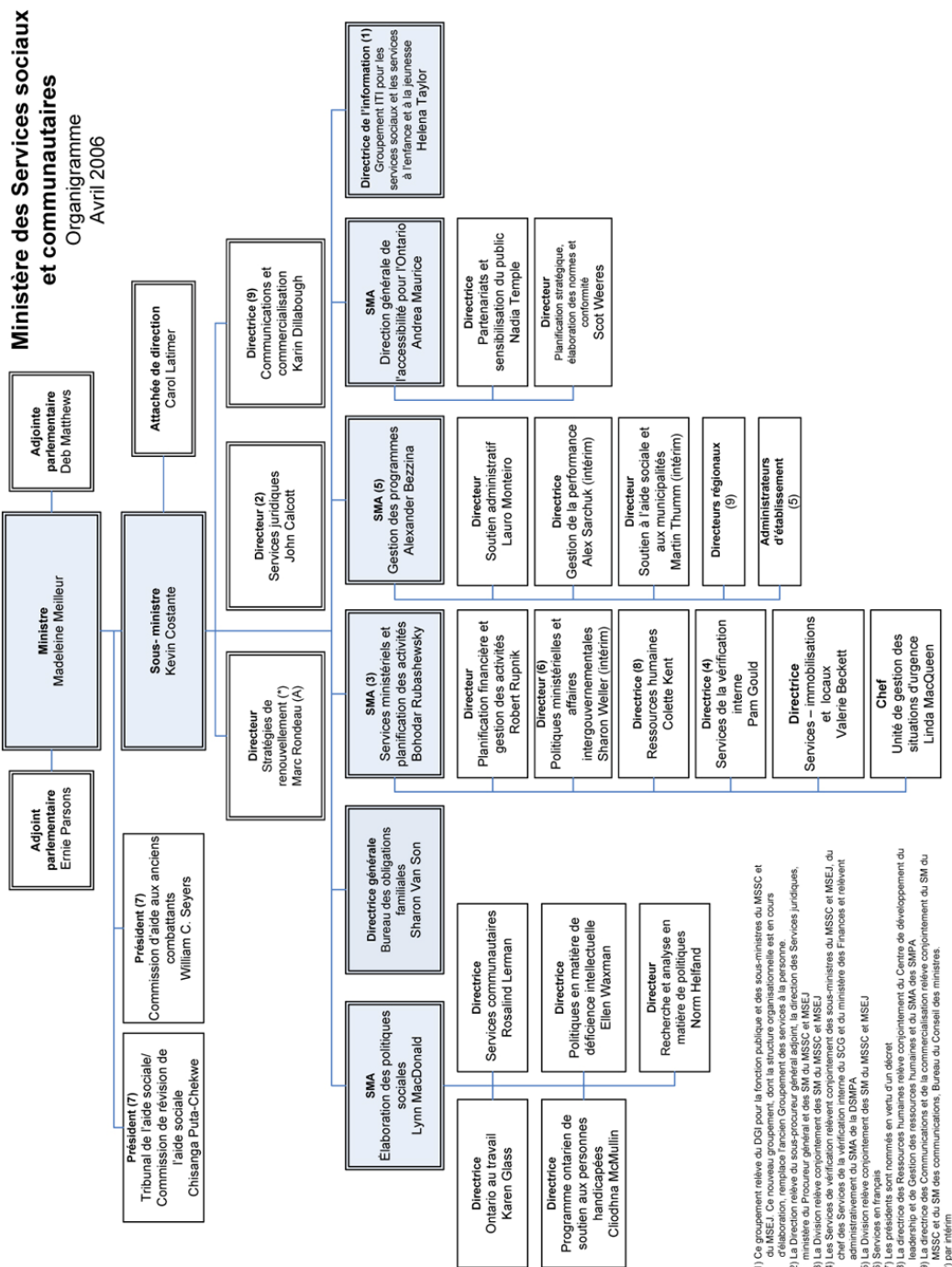
Les services que le ministère finance sont fournis de diverses façons :

- directement par du personnel du ministère;
- par les bureaux de services sociaux des municipalités selon une formule de partage des coûts entre la province et les municipalités;
- par des organismes communautaires aux termes d'ententes de paiements de transfert avec le ministère;
- par les Premières nations.

Grâce à ses programmes et services, le ministère vise à renforcer la résilience des familles et des personnes et à bâtir des collectivités plus fortes et plus accessibles partout en Ontario.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006-2007



Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006-2007

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

Le ministère des Services sociaux et communautaires partage le coût de l'aide sociale et d'autres programmes de services sociaux avec le gouvernement fédéral, les municipalités, les Premières nations et d'autres organismes du secteur public.

Remboursements fédéraux

Depuis le 1^{er} avril 1996, le ministère ne reçoit plus de subventions directes du gouvernement fédéral dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et du financement des programmes établis (FPE). Le RAPC et le FPE ont été remplacés par un seul transfert global, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), en vertu duquel les provinces reçoivent du financement pour la santé, l'enseignement postsecondaire, les programmes d'aide sociale et d'autres services sociaux. Depuis avril 2004, le TCSPS a été séparé en deux transferts, le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Indépendamment du financement global que reçoit la province aux termes du TCS et du TCPS, la province reçoit également des fonds fédéraux pour certains programmes en vertu du programme de services sociaux fournis aux Indiens, de l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées. Pour l'exercice 2006-2007, le financement fédéral versé aux termes de ces accords s'établit comme suit :

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

	<u>CAISSE</u>	<u>CCSP</u>
<i>Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens</i>		
Ontario au travail	\$70,472,000	\$64,794,000
<i>Total partiel</i>	<i>\$70,472,000</i>	<i>\$64,794,000</i>
<i>Aide à l'employabilité des personnes handicapées*</i>		
Services et soutien en matière d'emploi	\$28,400,000	\$28,400,000
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	\$9,800,000	\$9,800,000
<i>Total partiel</i>	<i>\$38,200,000</i>	<i>\$38,200,000</i>
Total	<i>\$108,672,000</i>	<i>\$102,994,000</i>

* L'Entente expire le 31 mars 2006. Ces prévisions supposent que l'Entente sera renouvelée.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006-2007

Lois dont l'application relève du ministère des Services sociaux et communautaires

- **Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario**, L.O. 2005, chap. 11
- **Loi sur les établissements de bienfaisance**, L.R.O. de 1990, chap. C.9
Sauf pour l'administration des pouvoirs et des fonctions relatifs à :
 - a) un foyer de bienfaisance pour personnes âgées agréé;
 - b) un bâtiment ou aux parties d'un bâtiment qui, une fois agréés en vertu de l'article 3, constitueront un foyer pour personnes âgées agréé;
 - c) une personne morale agréée qui entretient et fait fonctionner un foyer pour personnes âgées agréé;
 - d) une personne morale qui prévoit entretenir et faire fonctionner un établissement de bienfaisance qui, une fois agréé en vertu de l'article 3, constituera un foyer pour personnes âgées agréé.
- **Loi sur les services à l'enfance et à la famille**, L.R.O. de 1990, chap. C.11
Articles 162 à 174 inclusivement.
- **Loi de 2000 sur le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité**, L.O. 2000, chap.34
- **Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle**, L.R.O. de 1990, chap. D.11
Sauf pour l'administration des pouvoirs et des fonctions liés à la prestation des programmes et services de soins de longue durée.
- **Loi sur les conseils d'administration de district des services sociaux**, L.R.O. de 1990, chap. D.15
- **Loi sur les prestations familiales**, L.R.O. de 1990, chap. F.2
- **Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments**, L.O. de 1996, chap. 31
- **Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens**, L.R.O. de 1990, chap. I.4
- **Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires**, L.R.O. de 1990, chap. M.20
En ce qui a trait aux activités et programmes visant les services sociaux et communautaires et à l'exception des articles 11.1 et 12 en ce qui a trait aux programmes et services de soins de longue durée.
- **Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario**, L.O. 2001, chap. 32
- **Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées**, L.O. de 1997, chap. 25, annexe B
- **Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail**, L.O. de 1997, chap. 25, annexe A
- **Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social**, L.O. de 1998, chap. 31
- **Loi sur la Commission d'aide aux anciens combattants**, L.R.O. de 1960, chap. 377

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006-2007

Ministère des Services sociaux et communautaires

**Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats 2006-2007**

Organismes, conseils et commissions

	Prévisions 2006-2007	Chiffres réels provisoires 2005-2006	Chiffres réels 2004-2005
Tribunal de l'aide sociale/Commission de révision de l'aide sociale*	\$ 5,083,200	\$ 6,174,014	\$ 6,153,049
Commission d'aide aux anciens combattants	\$ 153,200	\$ 153,200	\$ 153,200

- * **Le Tribunal de l'aide sociale** a commencé le 1^{er} juin 1998 à entendre des audiences sur les décisions prises aux termes de la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* et de la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*.

La **Commission de révision de l'aide sociale** entend les appels de décisions rendues aux termes de la *Loi sur les prestations familiales* (LPF), de la *Loi sur l'aide sociale général* et de la *Loi sur les services de réadaptation professionnelle*. L'élimination graduelle des programmes offerts aux termes de ces lois fait rapidement diminuer le nombre d'appels interjetés devant la Commission. Les seuls appels restants ont été interjetés aux termes de la LPF.

La **Commission d'aide aux anciens combattants** accepte les demandes d'aide financière présentées au nom d'anciens combattants ou de leurs personnes à charge par la Légion royale canadienne, le ministère des Anciens combattants et les caisses de bienfaisance de l'Aviation royale du Canada et de la Marine royale canadienne.

Les bureaux du ministère des Anciens combattants en Ontario examinent le bien-fondé des demandes et les renvoient à la Commission.

Le président et les commissaires sont nommés par décret. Aux termes de la loi, les commissaires ne reçoivent aucune rémunération, mais peuvent se faire rembourser leurs menues dépenses.

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS, 2006-2007

Soutien du revenu et soutien de l'emploi

Le ministère des Services sociaux et communautaires fournit du soutien du revenu et du soutien de l'emploi aux Ontariennes et Ontariens qui en ont le plus besoin.

Le programme Ontario au travail verse de l'aide au revenu aux personnes dans le besoin et fournit de l'aide à l'emploi pour aider ces personnes à quitter l'aide sociale pour un emploi. Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) offre du soutien du revenu aux personnes handicapées et du soutien de l'emploi aux personnes handicapées qui peuvent et désirent travailler.

En 2006-2007, le ministère poursuivra son travail en vue de rétablir l'intégrité des programmes d'aide sociale provinciaux. À cette fin, il va continuer d'améliorer la responsabilité et la viabilité, de rationaliser et de simplifier les programmes, d'améliorer les résultats en matière d'emploi et de traiter les bénéficiaires d'aide sociale avec équité et dignité.

Le ministère augmentera pour la deuxième fois le montant payable à l'égard des besoins essentiels et l'allocation de logement maximale versés aux bénéficiaires d'aide sociale et à leur famille. Cette augmentation de deux pour cent aura lieu en novembre pour le POSPH, et en décembre pour le programme Ontario au travail. De plus, le gouvernement accordera une autre augmentation aux familles ayant des enfants de moins de 18 ans en leur transférant de façon permanente les augmentations du Supplément de la prestation nationale pour enfants de juillet 2004, 2005 et 2006.

En s'appuyant sur le travail accompli au cours d'exercices antérieurs, le ministère continuera d'éliminer les règles et règlements inutiles et improductifs, en particulier ceux qui constituent pour les personnes des obstacles ou des désincitations à leur retour sur le marché du travail.

Le ministère continuera de réorganiser les programmes d'aide sociale de l'Ontario grâce au programme pilote ActionEmplois visant à aider les clientes et clients de longue date du programme Ontario au travail à quitter l'aide sociale pour un emploi. En outre, le ministère mettra en oeuvre de nouvelles mesures qui aideront un plus grand nombre de bénéficiaires d'aide sociale à trouver un emploi et à le conserver et empêcheront la dépendance des familles à faible revenu envers l'aide sociale. Cela comprend le nouveau Fonds Innovations Emploi qui incitera les employeurs à offrir plus d'occasions d'emploi aux bénéficiaires d'aide sociale.

Les programmes de soutien du revenu de l'Ontario sont un élément essentiel de la priorité du gouvernement qui vise à bâtir des collectivités fortes en offrant un niveau de revenu de base pour aider les personnes dans le besoin à vivre de façon autonome. En même temps, ces programmes appuient les efforts entrepris par le gouvernement afin de renforcer la population et l'économie de l'Ontario en offrant aux bénéficiaires d'aide sociale de la formation axée sur les compétences essentielles et de la formation en cours d'emploi leur permettant d'améliorer leurs perspectives d'emploi et de devenir autonomes sur le plan financier.

Services sociaux et communautaires

Le ministère appuie des services sociaux et communautaires efficaces et responsables pour les personnes qui en ont le plus besoin et investit dans des services de prévention et d'intervention précoce pour aider les personnes à conserver leur logement et à maintenir leur sécurité et leur autonomie personnelles. Par l'entremise d'organismes communautaires, des municipalités et des Premières nations, le ministère finance des mécanismes de soutien et des services destinés aux personnes ayant des besoins particuliers, aux Autochtones, aux sans-abri et aux autres personnes défavorisées dans la société.

Investissement pour renforcer les collectivités autochtones

Le ministère continue d'appuyer la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, laquelle est un partenariat entre la province et 15 organismes autochtones et Premières nations. La Stratégie vise à améliorer la santé et le bien-être des collectivités autochtones en Ontario grâce à une combinaison de services autochtones traditionnels et de services modernes en matière de santé et de ressourcement.

En 2006-2007, la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones visera surtout à améliorer les services de santé mentale et à créer de nouveaux programmes pour les enfants et les jeunes autochtones.

Prévention et mesures visant l'itinérance

Pour aider les personnes qui se trouvent dans une situation de crise concernant leur logement, le ministère continuera d'appuyer une gamme de services destinés à aider les personnes sans-abri ou qui risquent de le devenir. Cela comprend du financement pour les centres d'hébergement d'urgence, les foyers, l'aide d'urgence aux impayés d'énergie, et des services de soutien permettant aux personnes de conserver leur logement ou de continuer à vivre de façon autonome dans la collectivité.

En 2006-2007, le ministère affectera les nouveaux investissements en matière de prévention de l'itinérance principalement aux initiatives innovatrices qui permettent de faire passer les gens des centres d'hébergement d'urgence à des logements permanents.

De plus, le ministère accordera un nouveau financement de 7 millions de dollars pour aider les municipalités qui offrent le programme de foyers d'hébergement à élaborer, à mettre en oeuvre, à surveiller et à faire respecter des normes de service.

Soutien aux victimes de violence familiale

Le ministère continuera de contribuer au Plan d'action contre la violence familiale du gouvernement grâce à l'accroissement du soutien et des services visant à mieux protéger les femmes et les enfants qui fuient la violence familiale.

En 2006-2007, le ministère poursuivra ses investissements en matière de services de soutien communautaire, de refuge, de counselling et d'hébergement de deuxième étape offerts aux victimes de violence familiale. Le ministère accorde aussi une augmentation d'un million de dollars destinée à accroître les services de counselling et de soutien pour les femmes qui

résident dans un des 500 logements réservés expressément aux victimes de violence familiale aux termes de la Stratégie de logement abordable de l'Ontario.

Soutien aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles

Le ministère accorde des fonds à des organismes sans but lucratif pour qu'ils fournissent des services d'interprétation et d'intervention aux personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes, ou sourdes et aveugles. Les services d'interprétation et d'intervention aident les personnes à vivre de manière aussi autonome que possible dans la collectivité.

En 2006-2007, le ministère continuera de transformer les services d'interprétation et d'intervention afin d'améliorer l'équité et l'accessibilité tout en faisant mieux respecter l'obligation de rendre compte relativement aux services. En même temps, le gouvernement investira une somme supplémentaire de 11 millions de dollars pour renforcer les services d'interprétation et d'intervention dans l'ensemble de l'Ontario.

Mise à jour des lois relatives aux renseignements sur les adoptions de l'Ontario

Au cours de 2006-2007, le ministère continuera de mettre en oeuvre les premières modifications de fond qui aient été apportées en 80 ans aux lois de l'Ontario relatives aux renseignements sur les adoptions. Une fois complètement en vigueur, les modifications assureront l'équilibre entre une plus grande ouverture et de nouvelles mesures de protection de la vie privée pour les personnes adoptées adultes et les pères et mères de sang.

Pendant l'exercice, la province commencera à mettre en oeuvre de nouveaux processus permettant aux personnes adoptées adultes et aux pères et mères de sang d'enregistrer dans leur dossier d'adoption un avis de non-communication ou leurs préférences quant à la façon de communiquer avec eux. Des processus seront également créés pour permettre aux pères et mères de sang et aux personnes adoptées adultes de présenter une demande à la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille afin d'empêcher la divulgation de renseignements identificatoires lorsqu'il existe des inquiétudes touchant la sécurité personnelle.

Les services sociaux et communautaires de l'Ontario contribuent à la priorité du gouvernement qui vise à bâtir des collectivités fortes en aidant les personnes handicapées à participer à la société et en offrant un filet de sécurité aux personnes qui n'ont pas les ressources nécessaires pour conserver leur propre logement ou qui doivent quitter leur foyer afin de fuir la violence. En favorisant la santé et le ressourcement familial dans les collectivités autochtones, ces programmes appuient également les efforts entrepris par le gouvernement pour faire de l'Ontario une province plus saine. De plus, les services communautaires appuient les efforts du gouvernement visant à renforcer la population et l'économie de l'Ontario en aidant les personnes victimes de violence familiale à se rétablir, à reprendre la maîtrise de leur vie et à redevenir autonomes.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Le ministère fournit des services et du soutien aux adultes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille. Cela comprend du soutien en établissement et du soutien de jour qui aident ces personnes adultes à vivre, à travailler et à participer à une vaste gamme d'activités dans

la collectivité, ainsi que des soins cliniques et des services de soutien personnel pour les personnes qui ont des besoins élevés.

Le ministère reste déterminé à réorganiser la façon dont il fournit les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à poursuivre l'accroissement des possibilités de vivre dans la collectivité par suite de la fermeture d'ici mars 2009 des trois derniers établissements de la province pour les adultes ayant une déficience intellectuelle.

En 2006-2007, les activités de réorganisation du ministère continueront de viser la création d'un système de services communautaires solide. Les nouveaux réseaux communautaires de soins spécialisés de l'Ontario collaboreront avec les collectivités et fournisseurs de services locaux pour mieux coordonner et renforcer le soutien spécialisé. De plus, le gouvernement augmente de plus de 80 millions de dollars en 2006-2007 le financement destiné à de nouveaux mécanismes de soutien en établissement et dans la collectivité, au soutien des organismes communautaires et à l'aide offerte aux familles qui prennent soin à la maison d'un membre de la famille ayant une déficience intellectuelle.

En même temps, le ministère collaborera avec les familles, les fournisseurs de soins et les organismes communautaires en vue d'assurer la transition sans heurt vers la vie dans la collectivité des pensionnaires qui vivent actuellement en établissement.

Au printemps, le ministère mènera des consultations sur la réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en vue de créer dans ce domaine un système de services équitable, accessible et durable en Ontario.

En favorisant et en appuyant l'inclusion des adultes ayant une déficience intellectuelle dans la collectivité, le ministère contribue aux efforts entrepris par le gouvernement en vue de bâtir des collectivités fortes partout dans la province.

Pensions alimentaires et services d'exécution

Le Bureau des obligations familiales exécute les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux afin que les familles puissent obtenir l'argent qu'on leur doit. Le Bureau procède à la réorganisation de ses activités afin d'améliorer les services, l'exécution, l'équité et l'efficacité.

En 2006-2007, le ministère mettra en oeuvre la prochaine série de modifications législatives issues de la *Loi de 2005 modifiant la Loi sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments*. Celles-ci donneront entre autres au Bureau le pouvoir discrétionnaire de cesser d'exécuter les ordonnances d'aliments pour les enfants si la ou le bénéficiaire des aliments ne répond pas aux demandes de renseignements concernant le maintien de l'admissibilité des enfants à ces aliments. Ces modifications permettront aussi au Bureau d'exécuter un montant moindre d'aliments lorsque le nombre d'enfants ayant droit à des aliments, selon l'ordonnance rendue conformément aux Lignes directrices sur les aliments pour les enfants, diminue.

Plus tard au cours de l'exercice, le ministère mettra en place une nouvelle technologie grâce à laquelle le Bureau des obligations familiales pourra passer de méthodes de gestion de cas réactives à des méthodes proactives.

Le Bureau des obligations familiales appuie les efforts du gouvernement visant à renforcer la population et l'économie de l'Ontario en aidant les familles à obtenir l'argent qu'on leur doit afin qu'elles puissent mener une vie productive et autonome, à l'abri des soucis financiers.

Accessibilité pour les Ontariennes et Ontariens

Le ministère est déterminé à favoriser l'accessibilité et à éliminer les obstacles qui empêchent les Ontariennes et Ontariens handicapés de participer pleinement à la vie sociale et économique de la province.

En 2006-2007, la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario collaborera avec une grande diversité de secteurs en vue d'établir les deux premières propositions de normes d'accessibilité – transport et services à la clientèle – aux termes de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Les normes proposées seront élaborées par des comités d'élaboration des normes et feront l'objet des observations du public avant d'être parachevées en 2007.

Le ministère formera des partenariats stratégiques et élaborera un programme d'éducation du public afin de mieux faire connaître l'accessibilité et les avantages liés à l'élimination des obstacles pour les personnes handicapées.

En même temps, le ministère continuera de soutenir les exigences de planification en matière d'accessibilité prévues par la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

En favorisant l'accessibilité pour les personnes handicapées et leur inclusion sociale et économique, la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario appuie les priorités du gouvernement visant à établir des collectivités fortes et une économie solide.

MESURES DE PERFORMANCE

Voici les mesures de performance du ministère s'appliquant à ses programmes et services.

Aide sociale

- Augmenter le pourcentage de participantes et de participants au programme Ontario au travail qui quittent l'aide sociale pour occuper un emploi en 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010. En 2006-2007, le ministère établira les données de référence qui serviront à mesurer cette augmentation à l'avenir.
- Maintenir ou accroître le nombre de bénéficiaires d'aide sociale touchant des gains.
- Accroître les gains mensuels moyens d'ensemble des cas du POSPH.

Services communautaires

- Augmenter le pourcentage de femmes qui reçoivent des services des programmes de prévention de la violence faite aux femmes financés par le ministère et qui ont un plan de sécurité pour elles-mêmes et leurs enfants.
- Augmenter le pourcentage de personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes, ou sourdes et aveugles en Ontario qui demandent et obtiennent des services d'interprétation et d'intervention en 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010. Les données de référence permettant de mesurer cette augmentation seront établies en 2006-2007.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

- 100 pour 100 des personnes qui résident dans un établissement exploité par le ministère en 2004-2005 auront emménagé dans des résidences communautaires d'ici mars 2009.

Bureau des obligations familiales

- Maintien de l'augmentation du pourcentage d'ordonnances alimentaires faisant l'objet d'une conformité complète ou partielle. En 2004-2005, 68 pour 100 de ces ordonnances satisfaisaient à ce critère. Ce pourcentage devrait s'accroître et passer à 71 pour 100 en 2007-2008.

Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario

- En 2006-2007, élaboration de deux normes d'accessibilité et début des travaux d'élaboration de trois autres normes d'accessibilité.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006-2007

TABLEAU 1 : Dépenses prévues du ministère 2006-2007

	Dépenses prévues du ministère 2006-2007 (en millions de dollars)
Fonctionnement	7 007
Infrastructure	38

TABLEAU 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2006-2007

**Ministère des Services sociaux et
communautaires**

Fonctionnement : 7 007 millions de dollars
Infrastructure : 38 millions de dollars

**Services d'administration du
ministère**

Fonctionnement : 35 millions de dollars

Services aux adultes

Fonctionnement : 6 972 millions de dollars
Infrastructure : 38 millions de dollars



ANNEXE I : Plan axé sur les résultats, 2005-2006 et rapport annuel 2004-2005

Ministère des Services sociaux et communautaires

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006-2007

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS, 2005-2006

SOUTIEN DU REVENU ET SOUTIEN DE L'EMPLOI

Le ministère fournit du soutien du revenu et du soutien de l'emploi aux Ontariennes et Ontariens qui en ont le plus besoin afin de les aider à vivre de façon aussi autonome que possible dans la collectivité.

Le programme Ontario au travail verse de l'aide au revenu aux personnes dans le besoin et fournit de l'aide à l'emploi pour aider ces personnes à quitter l'aide sociale pour un emploi. Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) offre du soutien du revenu aux personnes handicapées et du soutien de l'emploi aux personnes handicapées qui peuvent et désirent travailler.

En 2005-2006, le ministère s'attachera à mettre en oeuvre des mesures innovatrices et à éliminer les obstacles afin d'aider les personnes à trouver un emploi et à le garder, à conserver une plus grande partie de ce qu'elles gagnent et, pour celles qui en sont capables, à quitter l'aide sociale et à devenir financièrement autonomes.

Les programmes de soutien du revenu et de soutien de l'emploi continueront d'appuyer les priorités du gouvernement visant à renforcer la population et l'Ontario en aidant les gens à retourner sur le marché du travail et à devenir autonomes.

SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Le ministère continue d'offrir des services sociaux et communautaires efficaces et responsables pour les personnes qui en ont le plus besoin, tout en investissant dans des services de prévention et d'intervention précoce.

Renforcement des collectivités autochtones

En 2005-2006, le ministère continuera d'appuyer la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, laquelle est un partenariat entre la province et 15 organismes autochtones et Premières nations. La Stratégie combine des services autochtones traditionnels et des services modernes en matière de santé et de ressourcement pour les collectivités autochtones de l'Ontario.

Les priorités de la Stratégie en matière d'investissement en 2005-2006 comprennent la mise en oeuvre de projets pilotes en matière de santé mentale, l'amélioration des services de santé mentale et la création de nouveaux programmes pour les enfants et jeunes autochtones.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006-2007

Aide aux sans-abri

Le ministère continuera de travailler avec les municipalités pour aider les personnes sans-abri ou qui risquent de le devenir. Pour ce faire, il versera notamment du financement aux municipalités pour des centres d'hébergement d'urgence et des foyers, lesquels offrent un logement à long terme aux personnes qui ont des troubles de santé mentale ou une déficience intellectuelle, ou qui sont âgées et frêles.

En 2005-2006, le ministère regroupera les cinq programmes d'aide aux sans-abri existants afin de réduire le fardeau administratif et de donner aux municipalités plus de souplesse pour ce qui est de répondre aux besoins particuliers de leur population.

Soutien aux victimes de violence familiale

Par l'intermédiaire du Plan d'action contre la violence familiale, le ministère continuera d'investir dans une approche complète en matière de violence à l'égard des femmes et des enfants. Le Plan renforce les programmes et services actuels de lutte contre la violence familiale et vise à mettre l'accent sur la prévention et un meilleur soutien communautaire.

En 2005-2006, le gouvernement renforcera les services de soutien communautaire, notamment les services de counselling, de refuge et d'hébergement de deuxième étape offerts aux femmes et aux enfants victimes de violence familiale. Les nouveaux investissements permettront aux organismes de femmes de renforcer leurs organisations, d'appuyer le perfectionnement professionnel et d'améliorer leurs liens avec les partenaires locaux des secteurs communautaire et de la justice afin de mieux protéger les femmes victimes de violence.

Amélioration des services aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles

Pour aider les personnes à vivre de manière plus autonome dans leur collectivité, le ministère accorde des fonds à des organismes sans but lucratif pour qu'ils fournissent des services d'interprétation et d'intervention aux personnes sourdes, malentendantes, ou sourdes et aveugles.

En 2005-2006, des investissements seront effectués en vue de fournir des services d'interprétation et d'intervention à un plus grand nombre de personnes et d'accroître la quantité de services que reçoit chaque personne afin que tous puissent jouir d'une plus grande autonomie. De plus, le ministère commencera la transformation des programmes et services afin d'améliorer l'équité et l'accessibilité et de créer un système de services plus responsable et durable.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006-2007

Mise à jour des lois relatives aux renseignements sur les adoptions

L'Assemblée législative de l'Ontario étudie actuellement des modifications aux lois de l'Ontario relatives à la divulgation des renseignements sur les adoptions, dont certaines remontent à 1927. La loi proposée, si elle est adoptée, répondrait à la plus grande ouverture en matière d'adoption que demandent les personnes adoptées adultes et les pères et mères de sang. Les modifications proposées assureraient en outre l'équilibre entre le droit d'une personne de connaître ses antécédents et le droit d'une personne de protéger sa vie privée et de ne pas être contactée.

Les services sociaux et communautaires de l'Ontario contribuent à la priorité du gouvernement qui vise à bâtir des collectivités fortes en aidant les personnes à vivre de façon plus autonome dans la collectivité et en offrant un abri aux personnes qui sont sans abri ou fuient la violence. Grâce à son partenariat avec les collectivités autochtones en vue de favoriser la santé et le ressourcement des familles, le ministère appuie également les efforts entrepris par le gouvernement pour faire de l'Ontario une province plus saine. De plus, les services communautaires appuient les efforts du gouvernement qui visent à renforcer l'Ontario en offrant à tous les citoyens et citoyennes des possibilités de contribuer à leur collectivité et en aidant les femmes qui ont fui la violence à redevenir autonomes.

SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère fournit des services et du soutien aux adultes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille. Cela comprend des services et du soutien à domicile et hors domicile qui répondent aux besoins particuliers et qui permettent aux adultes ayant une déficience intellectuelle de vivre, de travailler et de participer à une vaste gamme d'activités dans la collectivité.

En 2005-2006, le ministère continuera de travailler avec les intervenants pour réorganiser la façon dont il fournit des services aux adultes ayant une déficience intellectuelle. Cela comprend de nouveaux investissements dans des services et logements communautaires. En outre, le ministère lancera des initiatives pour recruter et former des professionnels dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et renforcer les services spécialisés offerts aux personnes ayant des besoins très élevés. Dans le cadre de son plan de réorganisation, le ministère continuera aussi à poursuivre l'accroissement des possibilités de vivre dans la collectivité tout en fermant graduellement d'ici mars 2009 les trois derniers établissements pour les adultes ayant une déficience intellectuelle.

Ministère des Services sociaux et communautaires

**Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats
2006-2007**

En créant plus de possibilités pour l'inclusion des adultes ayant une déficience intellectuelle dans la collectivité, le ministère contribue à la priorité du gouvernement visant renforcer les collectivités.

BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES

Le Bureau des obligations familiales exécute les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux afin d'aider les familles à obtenir le soutien auquel elles ont droit. En 2005-2006, le Bureau des obligations familiales continuera d'améliorer ses activités afin de mieux fonctionner pour les familles de l'Ontario.

L'Assemblée législative étudie actuellement une loi qui, si elle est adoptée, faciliterait l'exécution et améliorerait l'équité et l'efficacité du Bureau des obligations familiales. Le ministère prévoit également mettre en oeuvre un nouveau système de gestion des cas et acquérir une nouvelle technologie qui permettra de transformer encore davantage ses activités et d'améliorer les services à la clientèle et l'exécution.

Le travail du Bureau des obligations familiales appuie la priorité du gouvernement qui vise à renforcer la population et l'économie en faisant en sorte que les familles obtiennent le soutien qu'on leur doit afin qu'elles puissent être en santé et devenir autonomes, stables et solides.

Ministère des Services sociaux et communautaires

**Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats
2006-2007**

TABLEAU 1 : Dépenses prévues du ministère 2005-2006

	Dépenses prévues du ministère 2005-2006 (en millions de dollars)
Fonctionnement	6 595
Infrastructure	33

TABLEAU 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2005-2006

**Ministère des Services sociaux et
communautaires**

Fonctionnement : 6 595 millions de dollars
Infrastructure : 33 millions de dollars

**Services d'administration du
ministère**

Fonctionnement : 30 millions de dollars

Services aux adultes

Fonctionnement : 6 565 millions de dollars
Infrastructure : 33 millions de dollars

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006-2007

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

SOUTIEN DU REVENU ET SOUTIEN DE L'EMPLOI

En décembre 2004, le gouvernement a annoncé une nouvelle vision des programmes d'aide sociale de l'Ontario – une vision qui traite les gens avec équité et dignité, qui élimine les règles et modalités administratives inutiles et improductives et qui vise à aider les gens à trouver un emploi et à améliorer leur vie.

Le ministère a mis en place divers changements dans le cadre de son plan visant à rétablir l'intégrité des programmes d'aide sociale de l'Ontario en 2004-2005, notamment :

- permettre aux bénéficiaires d'aide sociale de conserver les fonds placés dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) de façon à ce que leurs enfants puissent poursuivre leurs études et échapper au cycle de la pauvreté;
- accorder aux bénéficiaires d'aide sociale des prestations pour médicaments pendant qu'ils font la transition vers un emploi;
- simplifier le processus de présentation d'une demande pour les bénéficiaires du programme Ontario au travail grâce à l'élimination des unités d'évaluation de l'admissibilité;
- mettre en place de nouvelles mesures pour recouvrer les coûts de l'aide sociale auprès des personnes qui parrainent des immigrants et qui ne respectent pas leurs obligations à cet égard.

Au cours de l'hiver 2005, le gouvernement a annoncé la première augmentation en 12 ans des prestations d'aide sociale. Avant cela, jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau montant des prestations, le gouvernement avait versé deux paiements forfaitaires aux personnes admissibles bénéficiaires du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Le ministère a également créé le nouveau Fonds d'aide d'urgence aux impayés d'énergie pour fournir aux ménages à faible revenu de l'aide d'urgence pour qu'ils puissent payer les comptes d'énergie arriérés, les dépôts de garantie et les frais de rebranchement liés aux services publics. Le Fonds est administré par les gestionnaires des services municipaux regroupés et les conseils d'administration de district des services sociaux et par l'Association des administrateurs de l'aide sociale aux Autochtones de l'Ontario dans les Premières nations de la province.

SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

En 2004, le gouvernement a renouvelé la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones pour cinq autres années et a affecté une somme supplémentaire de 25 millions de dollars sur ces cinq ans pour améliorer la santé et le bien-être des Autochtones de l'Ontario.

Pour aider les personnes sans-abri, le ministère a augmenté le financement versé aux collectivités pour les programmes d'aide aux sans-abri et les programmes de prévention de l'itinérance. Cela comprend les centres d'hébergement d'urgence et des foyers, lesquels offrent un logement à long terme aux personnes qui ont des troubles de santé mentale ou une déficience intellectuelle, ou qui sont âgées et frêles.

Grâce au Programme d'adaptation des habitations et des véhicules, le ministère a augmenté les fonds pour aider des centaines d'Ontariennes et d'Ontariens handicapés de plus à payer le coût de modifications à leur logement et à leur véhicule qui leur permettront de vivre plus en sécurité et de façon plus autonome.

Le ministère a aussi joué un rôle important pour ce qui est d'aider le gouvernement à réaliser son Plan d'action contre la violence familiale. En 2004-2005, le ministère a augmenté le financement versé à 100 refuges d'urgence pour femmes et à plus de 100 organismes qui fournissent du counselling aux femmes maltraitées et à leurs enfants. Cette augmentation s'ajoutait à l'investissement de 2,5 millions de dollars visant à aider les fournisseurs de refuges et de maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes à accroître la sécurité et l'accessibilité et à effectuer des améliorations pour réduire les coûts.

Le ministère a aussi lancé le Programme d'appui transitoire et de soutien au logement pour aider plus de 70 refuges, maisons d'hébergement de deuxième étape et organismes communautaires à fournir du counselling aux femmes maltraitées et à leurs enfants. Le Programme s'appuie sur le succès des services de proximité existants, mais est plus souple et accessible, et est offert aux femmes qui se trouvent dans un refuge ou une maison d'hébergement de deuxième étape ainsi qu'à celles qui vivent dans leur propre domicile.

SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

En 2004, le gouvernement a lancé une importante refonte du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de la province afin de faire en sorte que ce système soit équitable, accessible et durable. Le plan de transformation prévoit la fermeture graduelle des trois derniers établissements exploités par la province et destinés aux adultes ayant une déficience intellectuelle, ce qui réalise un engagement pris par le gouvernement en 1987.

Le gouvernement a également investi 22 millions de dollars pour améliorer le soutien répondant aux besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle qui vivent dans la collectivité et des organismes communautaires qui leur viennent en aide. Cet investissement comprenait des fonds supplémentaires pour le Programme de services particuliers à domicile, lequel aide les familles à fournir du soutien à des membres de la famille dans leurs activités de la vie quotidienne, et le programme Fondations, lequel aide les jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle à faire la transition de l'école vers un large éventail d'activités communautaires ou vers un emploi. Ces fonds s'inscrivaient dans l'engagement quadriennal

d'une valeur de 110 millions de dollars pris par le gouvernement en vue de renforcer les services communautaires destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Pour améliorer l'accès des adultes ayant une déficience intellectuelle à des services cliniques spécialisés, le ministère a lancé deux nouveaux projets pilotes de vidéoconférence visant des collectivités rurales et éloignées du nord-ouest et du sud-ouest de l'Ontario. Grâce à ces projets, on peut fournir aux clients et clientes, près de leur domicile, des évaluations cliniques, des services psychiatriques et de counselling ainsi que des programmes de gestion du comportement.

BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES

En 2004-2005, le ministère a continué d'améliorer le Bureau des obligations familiales afin qu'il fonctionne mieux pour les familles ontariennes à qui sont dus des aliments aux termes d'une ordonnance rendue par un tribunal. Les améliorations apportées ont permis ce qui suit : service à la clientèle amélioré, meilleurs outils de dépistage pour retrouver les personnes qui ne respectent pas leurs obligations alimentaires, contact plus direct avec les nouvelles familles qui s'inscrivent au programme. Le ministère a également commencé le processus de mise à jour de la technologie du Bureau des obligations familiales en vue de pouvoir apporter d'importants changements à long terme aux activités du Bureau.

En décembre 2004, le gouvernement a présenté une nouvelle loi qui renforcerait le pouvoir d'exécution et améliorerait l'équité et l'efficacité du Bureau des obligations familiales. La loi proposée complète l'engagement du gouvernement de mettre en place un nouveau système et une nouvelle technologie de gestion des cas qui permettront d'accroître encore davantage la capacité du Bureau d'aider les familles ontariennes à obtenir l'argent qu'on leur doit.

RÉFORME RELATIVE À LA DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS SUR LES ADOPTIONS

En décembre 2004, le gouvernement a aussi présenté les premières modifications de fond qui aient été proposées en près de 80 ans aux lois de l'Ontario relatives à la divulgation des renseignements sur les adoptions. Les modifications proposées assureraient l'équilibre entre un meilleur accès aux renseignements et de nouvelles règles de protection de la vie privée pour les personnes adoptées adultes et leurs pères et mères de sang.

La loi proposée est actuellement devant l'Assemblée législative.

TABLERAU 3 : Dépenses du ministère 2004-2005

	Dépenses du ministère 2004-2005 (en millions de dollars)
Fonctionnement	6 369
Infrastructure	20
Effectif (au 31 mars 2005)	5 371,1

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003

2003-2004

Ministère des Services sociaux et communautaires



Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*



VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Services sociaux et communautaires est responsable de l'élaboration de politiques et du soutien de programmes associés à une vaste gamme de services destinés aux citoyens les plus vulnérables de la province.

Les domaines de responsabilité de base du ministère sont les suivants :

- soutien du revenu et de l'emploi;
- services sociaux et communautaires;
- services aux adultes ayant une déficience intellectuelle.

Les programmes qu'appuie le ministère visent principalement les personnes ayant des besoins financiers, les femmes et les enfants qui fuient des situations de violence familiale, les sans-abri ou les personnes qui risquent de le devenir, les adultes ayant une déficience intellectuelle et les familles admissibles à des aliments suite à une ordonnance alimentaire.

Le ministère a aussi pour mission de tenir le registre provincial de divulgation des renseignements sur les adoptions, qui aide les adultes adoptés et leurs parents de sang à échanger des renseignements qui les concernent et, avec l'accord des deux parties, à se retrouver.

Les modes de prestation des services qu'offre le ministère sont nombreux :

- prestation directement par le personnel du ministère;
- prestation par les bureaux de services sociaux des municipalités, avec partage des coûts entre le gouvernement provincial et les municipalités;
- prestation par des organismes communautaires aux termes d'ententes de paiements de transfert conclues avec le ministère;
- prestation par les Premières nations.

Le ministère vise à accroître la résilience des familles et des personnes, et à bâtir des collectivités plus fortes en Ontario.



RAPPORT ANNUEL

2003-2004

SOUTIEN DU REVENU ET DE L'EMPLOI

En 2003, le ministère a entrepris de rendre les programmes d'aide au revenu plus intègres et plus équitables en éliminant l'interdiction à vie de bénéficier de l'aide sociale en Ontario en cas de fraude du système d'aide sociale. Conformément aux nouvelles règles, les juges s'appuieront sur le système de justice pénale pour imposer des peines en cas de condamnation pour fraude.

SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Le ministère continue de collaborer avec les refuges pour femmes et les organismes offrant des services de counseling pour mieux protéger les femmes et les enfants qui fuient des situations de violence familiale. Le ministère a aussi coopéré avec les municipalités dans le dossier des priorités communes pour traiter du problème du sans-abrisme. Enfin, il a augmenté les crédits versés aux programmes d'aide aux sans-abri et de construction de logements abordables en affectant à ces programmes les profits de la vente de l'ancien hôpital Princess Margaret, au centre-ville de Toronto.

SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère a continué de faire des investissements dans les soutiens et les services destinés à améliorer la vie des personnes ayant une déficience intellectuelle. Cette décision s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel visant l'amélioration des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les mesures suivantes ont été prises :

- mise sur pied d'une initiative pour créer 178 places dans les collectivités ontariennes pour des personnes ayant une déficience intellectuelle;
- élargissement du Programme foyer-famille dans le cadre duquel des personnes ayant une déficience intellectuelle sont jumelées avec des familles d'accueil stables et attentionnées;



RAPPORT ANNUEL

2003-2004

- majoration des fonds destinés au Programme de services particuliers à domicile, qui aide les familles dont un enfant a une déficience intellectuelle ou physique, ou les deux, et les adultes ayant une déficience intellectuelle qui vivent à la maison, et accroissement de la souplesse du Programme;
- soutien accru des programmes de services de relève et de garde de jour;
- affectation de nouvelles ressources pour aider les organismes communautaires à engager et à garder des soignants attentionnés.

BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES

Le Bureau des obligations familiales a adopté quelques mesures importantes pour aider les familles à obtenir l'argent auquel elles ont droit aux termes d'ordonnances alimentaires. Diverses modifications ont déjà été apportées : améliorations immédiates au service à la clientèle et organisation de séries de consultations à l'échelle de la province pour recevoir les commentaires des intervenants sur les changements à apporter au Bureau des obligations familiales.



RAPPORT ANNUEL

2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions \$)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	5 999
Immobilisations	10
Effectif (au 31 mars 2004)	5 826,9

NOTA : Aux fins de comparaison, les chiffres réels de 2003-2004 ont été redressés en fonction du transfert de programmes entre des ministères. À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.



RAPPORT ANNUEL

2002-2003

En 2002-2003, l'ancien ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance a dispensé les programmes du ministère des Services sociaux et communautaires.

SOUTIEN DU REVENU ET DE L'EMPLOI

Le ministère a poursuivi la mise en oeuvre de programmes à l'échelle de la province qui offrent aux bénéficiaires de l'aide sociale des services de formation et d'évaluation de l'aptitude à lire et à écrire, et d'autres soutiens pour faciliter leur réinsertion sur le marché du travail. Il a majoré ses investissements pour étoffer le programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS), qui aide les jeunes parents à terminer leurs études, à acquérir de bonnes compétences parentales et à trouver du travail. Le ministère a également entamé la mise en oeuvre progressive de programmes obligatoires de traitement des toxicomanies.

SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Le ministère a investi dans un certain nombre d'initiatives pour appuyer les municipalités dans leur rôle de gestionnaires des services locaux d'aide aux sans-abri. Le gouvernement a cédé le produit net de la vente proposée de l'emplacement de l'ancien hôpital Princess Margaret, dans le centre de Toronto, à la ville de Toronto pour l'aider à contrer le problème du sans-abrisme. Le ministère a aussi collaboré avec les municipalités à l'hébergement des sans-abri dans des refuges d'urgence pendant les mois d'hiver. À cette fin, il a organisé une campagne d'information publique pour mieux faire connaître le programme « Street Helpline », qui offre des renseignements sur les refuges et le nombre de places disponibles dans les refuges.



RAPPORT ANNUEL

2002-2003

SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère a mis en oeuvre de nouveaux services et soutiens communautaires et accru le financement des immobilisations dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Le gouvernement a également accru le soutien accordé au Programme de services particuliers à domicile pour aider les familles devant s'occuper d'un enfant ayant une déficience intellectuelle ou physique et les adultes ayant une déficience intellectuelle qui vivent à la maison.

SERVICES À L'ENFANCE

En plus de fournir des services aux adultes en 2002-2003, le ministère a appuyé tout un éventail de programmes à l'intention des enfants et des familles. En voici quelques-uns :

- Programme de développement du nourrisson, pour dépister les enfants susceptibles d'avoir un retard de développement ou diagnostiqués comme ayant une déficience intellectuelle;
- programmes de santé mentale pour enfants, y compris des programmes de dépistage précoce, d'intervention et de services de traitement pour les enfants et leur famille;
- Fonds d'aide au développement de la petite enfance, un programme de subventions de contrepartie qui met les entreprises et les groupes caritatifs au défi de concevoir de nouveaux programmes destinés aux parents, aux soignants et aux jeunes enfants;
- Programme de bien-être de l'enfance, qui offre des subventions aux sociétés d'aide à l'enfance pour protéger les enfants susceptibles d'être victimes de violence ou de négligence;
- Initiative d'alphabétisation des jeunes enfants, qui offre une formation spécialisée en alphabétisation des jeunes enfants aux professionnels de l'éducation de la petite enfance pour favoriser l'alphabétisation et l'acquisition du langage;



RAPPORT ANNUEL

2002-2003

- centres de la petite enfance de l'Ontario, qui ont pour mission de promouvoir l'aptitude des enfants à apprendre et d'aider les parents et les soignants à favoriser le sain développement des enfants;
- services aux enfants autistes, y compris des services d'intervention comportementale intensive et l'élargissement du Programme intensif d'intervention précoce auprès des enfants autistes.

En 2002-2003, le Programme de développement du nourrisson a répondu aux besoins de 11 219 enfants et le Fonds d'aide au développement de la petite enfance a appuyé 55 différents projets. Quant à elle, l'Initiative d'alphabétisation des jeunes enfants a appuyé l'organisation de cours de formation, d'ateliers et de conférences qui ont rejoint plus de 34 300 personnes et elle a fourni des services d'alphabétisation de la petite enfance à plus de 12 300 personnes et soignants. Le ministère a aussi ouvert les 42 premiers centres de la petite enfance de la province. Il y en aura en tout 103.

RAPPORT ANNUEL

2002-2003

Dépenses ministérielles (millions \$)	
Chiffres réels 2002-2003	
Fonctionnement	5 846
Immobilisations	16
Effectif (<i>au 31 mars 2003</i>)	6 163,9

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.



Pour plus de renseignements sur le **ministère des Services sociaux et communautaires**, veuillez consulter notre site Web à **www.mcass.gov.on.ca**. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0575-3 (HTML)
ISBN 1-4249-0576-1 (PDF)
ISBN 1-4249-0574-5 (version imprimée)
Available in English